

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.16 La-Chaussée-Saint-Victor

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr



RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

La Chaussée Saint Victor

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

La Présidente,
Christophe DESPUELLE

Plan 1:1 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Espiril village"

- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Uj : zone urbaine "Vie intense"

- Uj1 : secteur "Vie haute et alignée"
- Uj2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Uj3 : secteur "Hautbourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUx : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Espiril village"
- 1AUx : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Vie intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUx : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédié à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Avi : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nr : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Perimètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUx
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.0.0 à 3.1.0)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Ux, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Variété
- Alignement d'arbres
- Hale
- Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

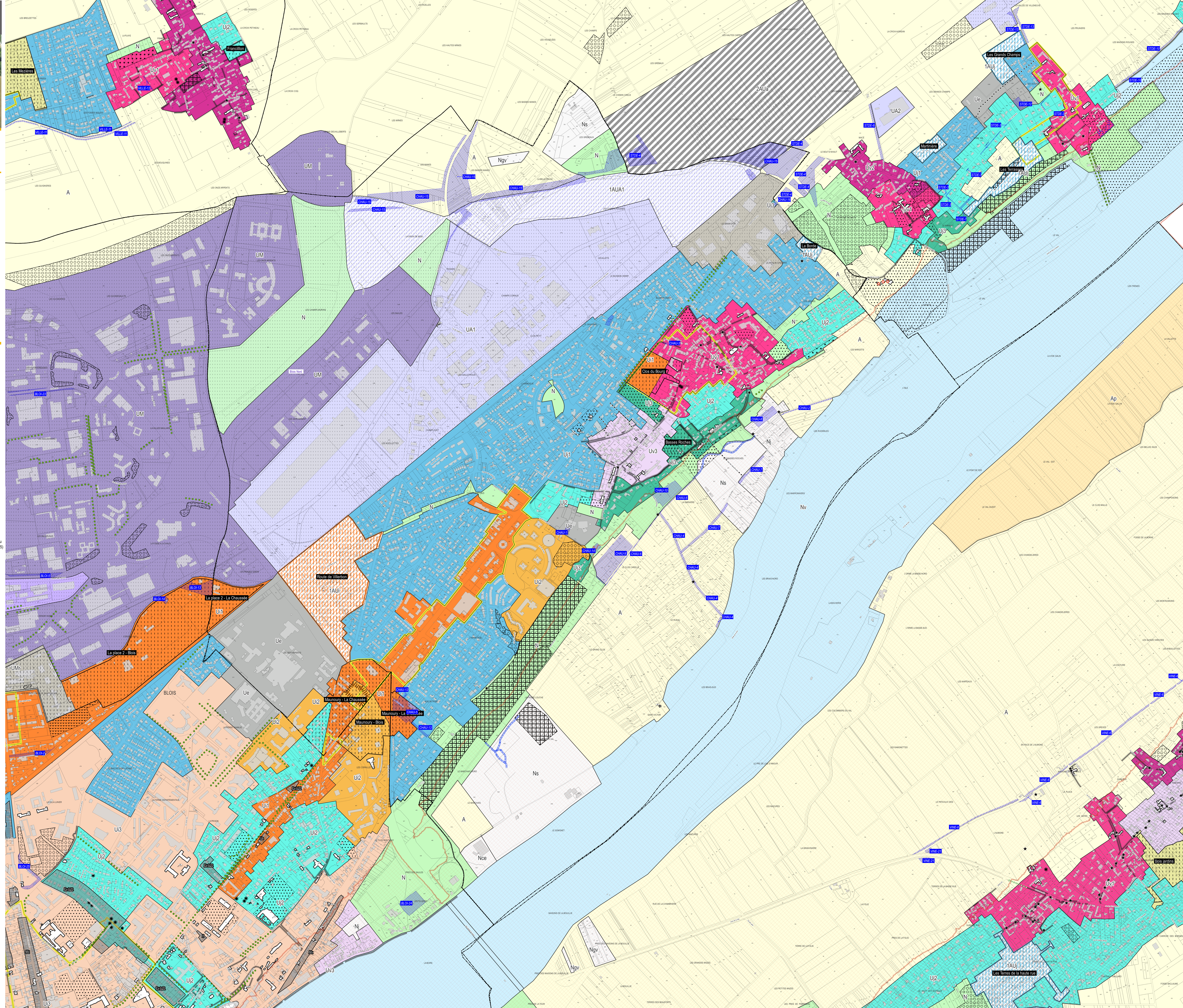
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

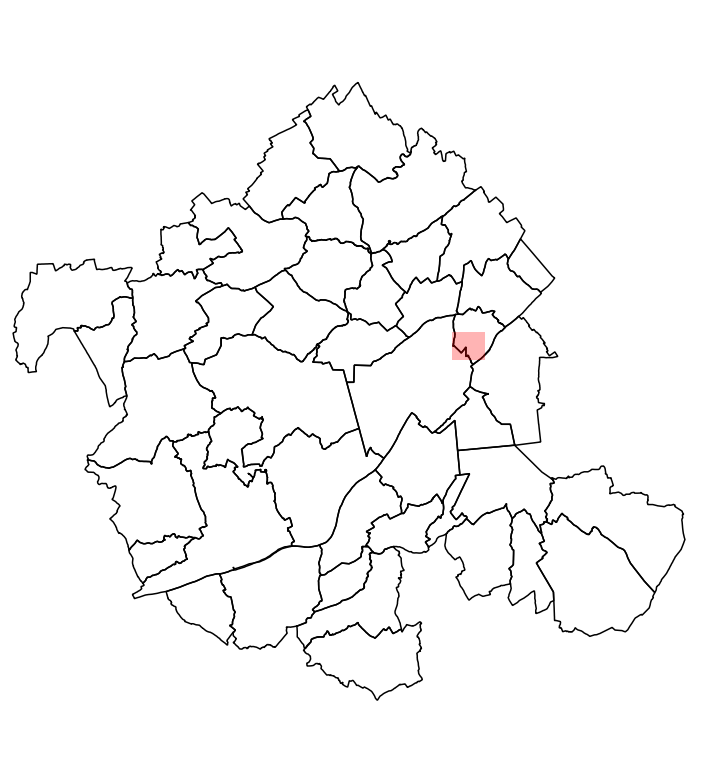
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

LA CHAUSSEE_ST_VICTOR 1-2

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESGRIELLE

Plan 1/ 2000 eme



Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cote"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AU : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AU1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AU1A2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUJ : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aer : secteur d'activités économiques isolées
- Abz : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Apr : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiés à l'activité de l'aérodrome et activités de modelisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Noe : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nt : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AU1
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANNU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Bois (Mv, Us, Lq, It, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Halle
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

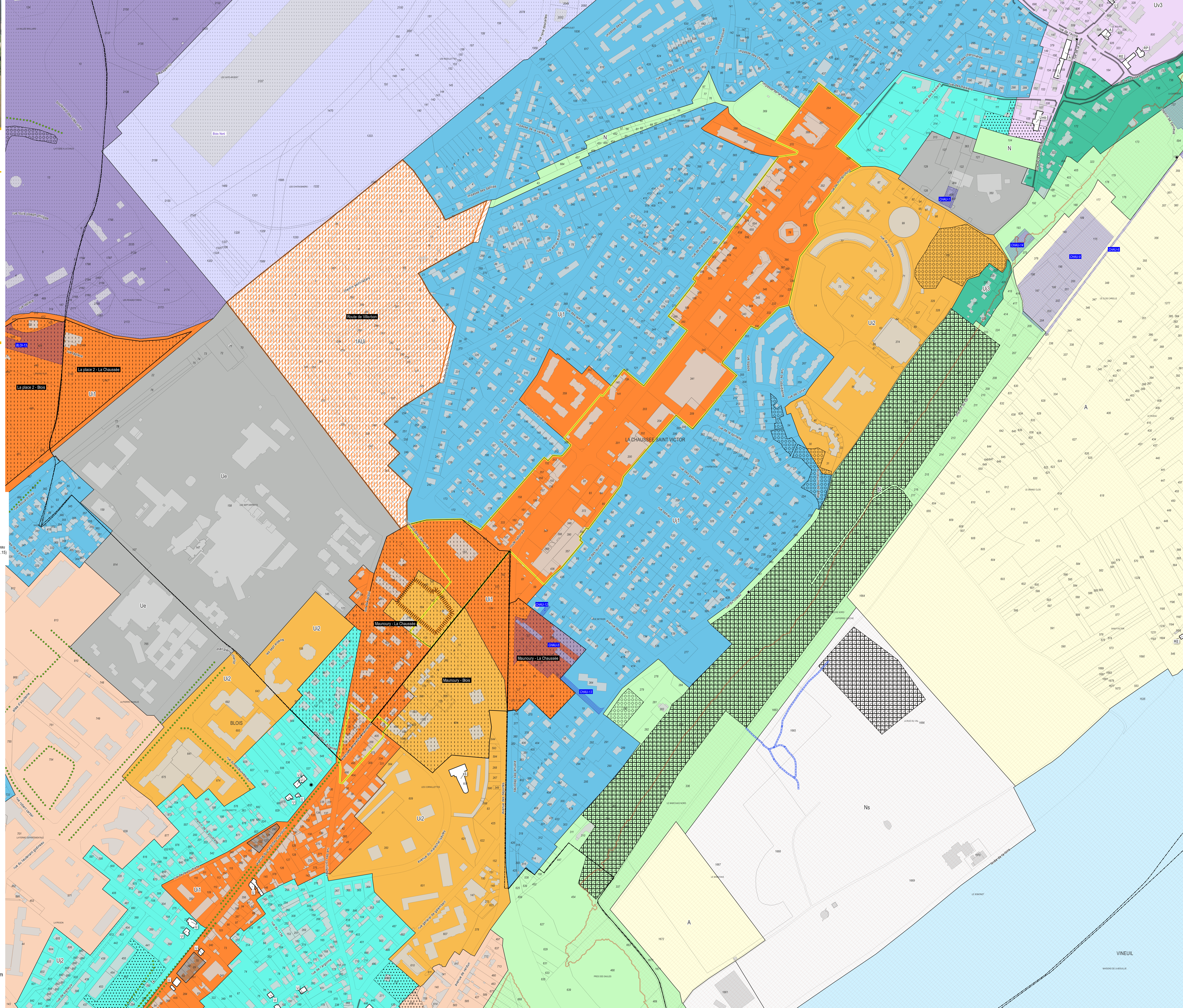
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





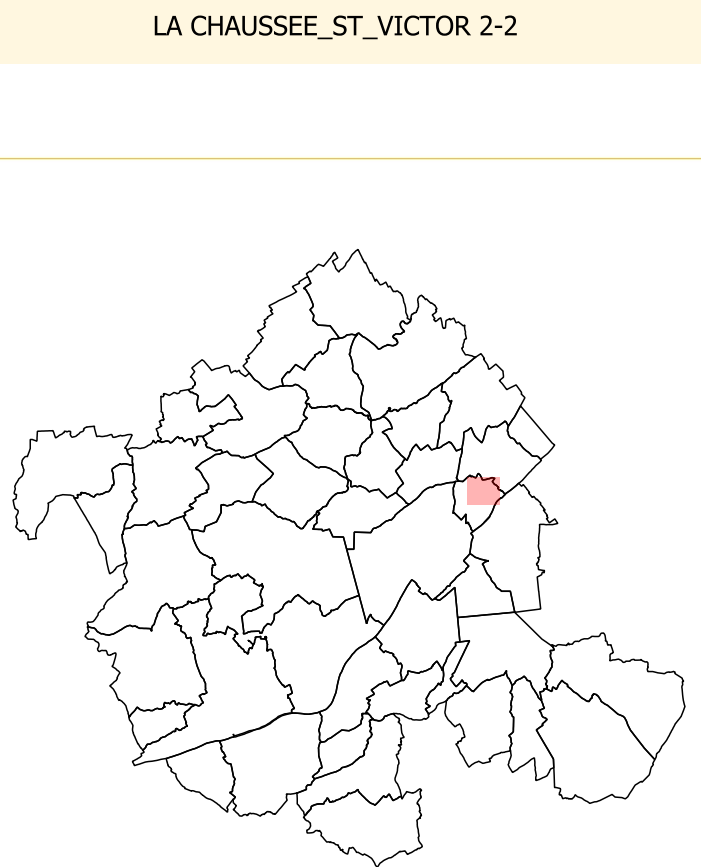
RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJARDIS

Plan N° 2000 em



Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en îlots"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj4 : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

Up1 : secteur "Mésartère"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Cône"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coulures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aer : secteur d'activités économiques isolées
Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Acs : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canines, refuges
Ar : secteur dédié à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Noe : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canines, refuges
Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Ni : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périmètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité

Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj1
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANNU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (M, U, L, I, Ev-b20)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

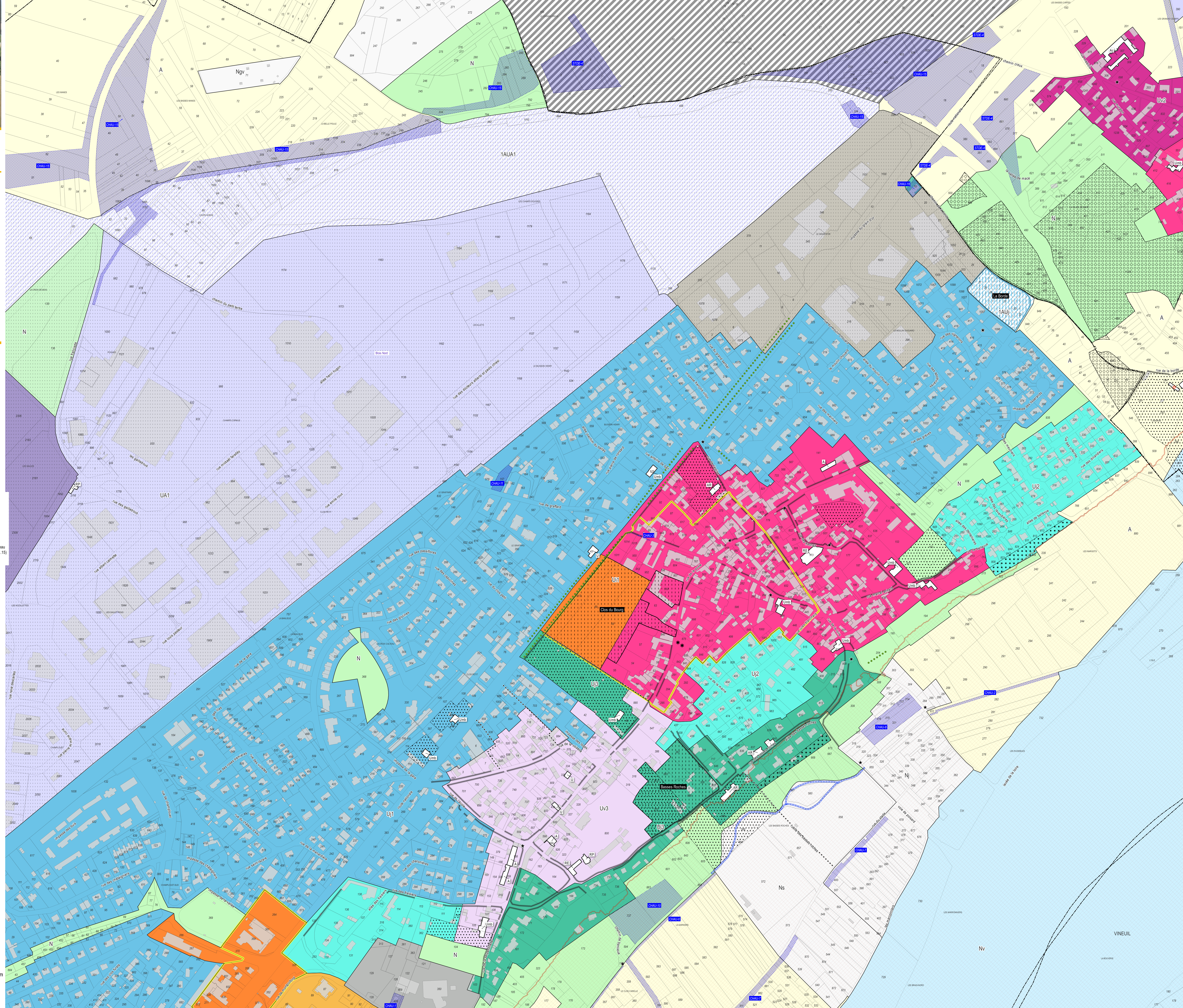


Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Agrandissement de la zone d'équipement	Commune	CHAU-1	539
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Création chemin piéton, emprise de 3 mètres	Commune	CHAU-2	801
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement piéton	Commune	CHAU-3	74
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement à 8 mètres de l'emprise de la voie	Commune	CHAU-4	1419
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement à 8 mètres de l'emprise de la voie	Commune	CHAU-4	1110
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement à 8 mètres de l'emprise de la voie	Commune	CHAU-4	1351
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement à 8 mètres de l'emprise de la voie	Commune	CHAU-4	233
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Réalisation infrastructures et superstructures publiques	Commune	CHAU-5	8103
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Création chemin piéton, emprise de 3 mètres	Commune	CHAU-6	804
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Création chemin piéton, emprise de 3 mètres	Commune	CHAU-6	1019
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement à 8 mètres de l'emprise de la voie	Commune	CHAU-7	2344
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement à 8 mètres de l'emprise de la voie	Commune	CHAU-7	1147
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Bassin de retention	Agglopolys	CHAU-8	3324
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Bassin de retention	Agglopolys	CHAU-9	14235
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Bassin de retention	Agglopolys	CHAU-10	6028
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Création acces	Commune	CHAU-11	678
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Création de voirie	Commune	CHAU-12	131
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Création voirie	Commune	CHAU-13	751
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création d'un espace vert - aménagement paysager	Commune	CHAU-14	1177
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviations de la RD 952	Conseil Départemental	CHAU-15	1772
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviations de la RD 952	Conseil Départemental	CHAU-15	15078
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviations de la RD 952	Conseil Départemental	CHAU-15	24885
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviations de la RD 952	Conseil Départemental	CHAU-15	13299
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviations de la RD 952	Conseil Départemental	CHAU-15	6166
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviations de la RD 952	Conseil Départemental	CHAU-15	1072
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviations de la RD 952	Conseil Départemental	CHAU-15	25758
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé aux voies publiques	Déviations de la RD 952	Conseil Départemental	CHAU-15	1409
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	Logement adapté pour les gens du voyage	Agglopolys	CHAU-16	394

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
La Chaussée-Saint-Victor	RP	Républicaine	C2116
La Chaussée-Saint-Victor	A	Agricole - La longère	F0142
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	F0877
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	F0193
La Chaussée-Saint-Victor	AR	Aristocratique	F0878
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AH0529
La Chaussée-Saint-Victor	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	AH0045
La Chaussée-Saint-Victor	RE	Religieuse	F0173
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	F0999
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	F0910
La Chaussée-Saint-Victor	AR	Aristocratique	E0856
La Chaussée-Saint-Victor	RE	Religieuse	F0800
La Chaussée-Saint-Victor	RP	Républicaine	F0800
La Chaussée-Saint-Victor	A	Agricole - L'habitat rural	F0599
La Chaussée-Saint-Victor	A	Agricole - La longère	AD0158
La Chaussée-Saint-Victor	A	Agricole - La longère	AD0159
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AD0105,AD0106
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	F0879
La Chaussée-Saint-Victor	U	Urbain - Maison de ville	F0335
La Chaussée-Saint-Victor	U	Urbain - Maison de ville	F0430
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AH0112
La Chaussée-Saint-Victor	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AH0396
La Chaussée-Saint-Victor	RE	Religieuse	D0546
La Chaussée-Saint-Victor	AR	Aristocratique	F0838
La Chaussée-Saint-Victor	AR	Aristocratique	F0837

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Eléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
La Chaussée-Saint-Victor	puits	Domaine public	1,367417934	47,61492573
La Chaussée-Saint-Victor	puits	Domaine public	1,367689121	47,61623684
La Chaussée-Saint-Victor	puits	Domaine public	1,368700816	47,61569479
La Chaussée-Saint-Victor	pompe a eau	AD0158	1,362026164	47,61108063
La Chaussée-Saint-Victor	pompe a eau	E0323	1,369489171	47,61243698
La Chaussée-Saint-Victor	pompe eau	Domaine public	1,366486318	47,61573092
La Chaussée-Saint-Victor	moulin a vent	Domaine public	1,372010228	47,61896897
La Chaussée-Saint-Victor	lavoir	Domaine public	1,370902163	47,61328673
La Chaussée-Saint-Victor	lavoir	AD0174	1,364300299	47,60933879
La Chaussée-Saint-Victor	croix	Domaine public	1,36923965	47,61398755
La Chaussée-Saint-Victor	calvaire	E0485	1,366342395	47,60684179
La Chaussée-Saint-Victor	calvaire	Domaine public	1,354993384	47,60267676
La Chaussée-Saint-Victor	calvaire	Domaine public	1,365842378	47,61720472